



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres hospitaliers

Question orale n° 1472

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des hopitaux publics de Seine-Saint-Denis qui devient très préoccupante du fait notamment des réductions des dotations financières. A Montreuil, le centre hospitalier intercommunal Andre-Gregoire est ponctionné de trois manières différentes. Tout d'abord par le redéploiement national des crédits : ce dispositif ampute de 260 millions de francs l'enveloppe de la région Ile-de-France. Le département y participe à hauteur de 24 millions de francs, il ampute le budget du centre hospitalier intercommunal Andre-Gregoire de 3,2 millions de francs. Il est ensuite touché par le redéploiement au niveau régional de crédits du secteur sanitaire sur le secteur medico-social au titre de la politique du handicap adulte : ce redéploiement s'exerce à hauteur de 0,1 % de l'enveloppe, soit, pour le département de la Seine-Saint-Denis, 2,8 millions de francs. Il est enfin concerné par la suppression des marges de manoeuvre régionales et départementales qui a conduit la région Ile-de-France à créer un fonds de compensation financé par les hopitaux eux-mêmes, ce qui représente un prélèvement de 2 millions de francs pour le centre hospitalier intercommunal Andre-Gregoire. Cette accumulation d'amputations budgétaires menace la continuité des soins et la mission de service public, cela en totale opposition avec la volonté affirmée de résorber la fracture sociale. Il lui demande en conséquence quels correctifs sont envisagés pour maintenir en francs constants la dotation du centre hospitalier intercommunal Andre Gregoire.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1472

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2505

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 avril 1997